



Universidad de Oviedo

**FACULTAD DE FILOSOFIA Y LETRAS**

**LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA :  
UNE APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE**

Autora: Claudia Álvarez González

Tutor: Jesús Francisco Vázquez Molina

Grado en Lenguas Modernas y sus Literaturas

Curso 2023/2024

Mayo de 2024

## Table de matières

1. Introduction .....	3
2. Perspective historique : l'arrivée de la langue française au Canada .....	3
2.1. L'époque des expansions coloniales : la Nouvelle-France .....	3
2.2. La domination anglaise : la Province de Québec .....	5
2.3. L'Acte constitutionnel : la division des colonies canadiennes .....	7
2.4. L'Acte d'Union et la création de la Confédération du Canada .....	7
3. L'enjeu linguistique au Canada. Le statut administratif du français .....	8
3.1. Le français, une langue sans état pendant le Régime anglais .....	8
3.2. Le tournant politique : la création de la Confédération du Canada .....	10
3.3. La question linguistique : l'émergence de la mobilisation sociale .....	12
3.3.1. Le <i>French Canadian Patois</i> et le joual .....	12
3.3.2. Le surgissement du nationalisme au Québec .....	14
3.3.3. La <i>Révolution tranquille</i> .....	15
3.4. L'établissement des cadres normatifs et juridiques .....	17
3.4.1. La réglementation fédérale : la Loi sur les langues officielles. ....	17
3.4.2. La réglementation provinciale : la Charte de la langue française ou Loi 101 .....	18
3.4.3. La réglementation hors de la province du Québec .....	20
4. Une approche sociolinguistique du Canada : situation actuelle et perspectives futures .....	20
4.1. Le bilinguisme au Canada, un sujet controversé .....	21
4.1.1. Le Canada est-il un pays bilingue ? .....	21
4.1.2. Le français au Québec, une langue « majoritaire » .....	23
4.1.3. Les anglophones au Québec, un cas particulier .....	24
4.1.4. Les migrants au Québec, un nouvel enjeu .....	26
4.1.5. Le français hors du Québec, une langue minoritaire .....	27
4.2. L'anglicisation du français au Canada : un débat récurrent .....	29
4.3. Le français au Québec : un symbole d'identité .....	30
4.4. L'avenir du français au Canada et au Québec .....	31
5. Conclusion .....	35
6. Bibliographie .....	37

## **Introduction**

Le Canada est actuellement un pays bilingue qui reconnaît l'officialité de l'anglais et du français. Toutefois, l'histoire complexe du pays a engendré des conflits persistants entre ces deux grands groupes linguistiques. Ce travail explore le statut du français au Canada, en mettant en lumière les tensions linguistiques qui surgissent dans les régions bilingues. Mon choix de ce sujet découle de mon intérêt pour le phénomène linguistique du bilinguisme et pour la situation du Canada après mes études universitaires en culture francophone.

La langue française au Canada est un sujet très vaste qui englobe plusieurs aspects. Poussée par ma curiosité pour les questions sociolinguistiques et les cadres normatifs qui influencent la survie et le développement des langues, j'ai effectué une sélection de sujets à aborder dans ce travail. Par conséquent, même si la langue est toujours le fil conducteur, je me concentrerai uniquement sur une partie spécifique de la réalité canadienne, l'histoire et la sociolinguistique, en laissant de côté la description purement linguistique de la variété québécoise.

Quant à l'organisation de ce travail, nous commencerons par examiner l'histoire de l'arrivée du français au Canada, en nous penchant sur ses origines et son développement. Ensuite, nous analyserons l'impact des événements historiques sur l'évolution de la langue, son statut, et les normes linguistiques dans le pays. Enfin, nous adopterons une approche sociolinguistique pour étudier la réalité linguistique du Canada et du Québec, en considérant le concept de bilinguisme, les dynamiques linguistiques nationales, et la question identitaire. Nous aborderons également les perspectives sur l'avenir du français au Canada.

### **Perspective historique : l'arrivée de la langue française au Canada**

#### **L'époque des expansions coloniales : la Nouvelle-France**

Pour comprendre l'arrivée des colons français au Canada, il est essentiel de revenir à la période des explorations maritimes européennes au XVI<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne les Français, leur aventure en Amérique du Nord débute en 1534, lorsque l'explorateur Jacques Cartier prend officiellement possession des

territoires autour de la rivière Saint-Laurent (Mathieu, 2000, p. 5). Sans aucun établissement permanent, la situation changera à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'implantation des premiers établissements en Amérique du Nord. En effet, selon Martineau et al. (2022, p. 34), « Samuel de Champlain aborde les rives de l'actuelle Nouvelle-Écosse à l'automne 1604 et y fonde l'établissement de Port-Royal [...] en janvier 1605 ». Cette première colonie, située sur la côte est du Canada, marque la naissance de la Nouvelle-France. Ce territoire initialement colonisé est nommé l'Acadie, et comprend des zones qui font aujourd'hui partie du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'Acadie est particulière par son évolution différente. En fait, en raison de sa position stratégique sur la côte est de l'Amérique du Nord, elle devient rapidement une source de conflit avec les Britanniques. Ainsi, « l'Acadie devient officiellement possession britannique par le traité d'Utrecht de 1713 » (Basque, 2000, p. 22). Ce changement de souveraineté conduit à l'adoption d'une politique de neutralité par les Acadiens, nommés les « French Neutrals » (Martineau et al., 2022, p. 35). Cependant, à l'aube de la Guerre de Sept Ans, les Acadiens refusent de soutenir la Couronne britannique, ce qui entraîne leur déportation massive en 1755 dans le « Grand Dérangement » (Martineau et al., 2022, p. 35). Cet épisode marquera énormément le destin et l'évolution du peuple acadien.

D'autres colonies importantes vont être également fondées dans la vallée de la rivière Saint-Laurent, donnant naissance à la colonie laurentienne. En 1608, Samuel de Champlain fonde la ville de Québec ; puis, on assiste à la fondation de la ville de Trois-Rivières (1634) et la ville de Montréal (1642) (Mathieu, 2000, p. 6). Martineau et al. (2022, p. 35) soulignent que les territoires de la vallée de Saint-Laurent à cette époque coloniale vont recevoir le nom de *Canada*, contrairement au territoire de l'Acadie. Ce n'est que bien des années plus tard que le toponyme *Canada* commencera à englober toute la fédération.

Cependant, ces territoires français en Amérique du Nord ne vont pas seulement comporter l'actuel Canada ; les Français se répandront plus au sud du continent. Ainsi, Martineau et al. (2022, p. 37) expliquent que les explorations commencent autour de la région des Grands Lacs, et puis vont descendre vers

le sud par la bassin du Mississipi, donnant naissance aux « Pays des Illinois ». Antoine de Lamothe-Cadillac, fondera le fort Pontchartrain en 1701, sur la rivière de Détroit, en donnant lieu à l'agglomération Détroit-Windsor ; et, en 1682, René-Robert Cavelier de La Salle arrivera à l'embouchure du golfe du Mexique, dont il va prendre possession de la « Louisiane » au nom du roi français Louis XIV.

Un élément crucial dans l'histoire et l'évolution de la langue française au Canada est la diversité des origines des premiers colons. En effet, lors de leur départ vers la Nouvelle-France, ces colons provenaient essentiellement des régions des dialectes d'oïl, et ils parlaient souvent des patois (Mougeon, 2000, p. 33). La plupart des colons venus en Acadie étaient issus des provinces du centre-ouest de France, comme Poitou, Saintonge et l'Aunis (Basque, 2000, p. 22). En revanche, ceux installés dans la vallée de Saint-Laurent étaient plus éduqués et ils venaient majoritairement de la région de l'Île-de-France et des territoires d'oïl de l'ouest, principalement des régions urbaines (Martineau et al., 2022, p. 42). Ces différences démographiques expliquent en partie les traits caractéristiques des deux variétés et c'est pourquoi quelques traits régionaux du français ont été conservés au Canada (Martineau et al., 2022, pp. 41-42). Parallèlement, selon Mathieu (2000, p. 11), les divergences linguistiques et la recherche d'une unification dans la colonie ont poussé une élimination précoce des patois et une homogénéisation rapide de la langue française au Canada.

Finalement, il ne faut pas oublier que quand les Européens sont arrivés en Amérique du Nord, la région était déjà occupée par des peuples autochtones. Au début, les relations entre les Français et les Amérindiens étaient normalement amicales, et leurs rapports « se caractérisent à la fois par l'alliance et par la conquête » (Delâge, 2000, p. 16). Cependant, comme Delâge (2000, pp. 16-17) note, les futures tentatives de christianisation des autochtones, leur progressive déplacement, la mortalité à cause des épidémies européennes et la croissance de la population française au Canada vont rompre ces relations cordiales.

### **La domination anglaise : la Province de Québec**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à l'essor territorial, économique et commercial croissant des deux grands empires coloniaux, l'anglais et le français. Leurs

ambitions expansionnistes ont conduit à la guerre de Sept Ans (1756-1763), aboutissant à la fin de l'aventure coloniale de la France et à la perte des colonies en Amérique du Nord après le traité de Paris (1763) ; la Nouvelle-France devient définitivement un territoire britannique (Martineau et al., 2022, p. 38). Dans le cas des autres régions françaises en Amérique du Nord, la situation est très similaire. Les Français cèdent la région de la Louisiane, qui se divise en deux : les territoires à l'ouest du Mississippi aux Espagnols en 1762, et ceux à l'est aux Anglais en 1763 (Martineau et al., 2022, p. 38). Quant aux Acadiens, déportés en 1755, ils peuvent revenir ; cependant, leur terres ayant été confisquées, ils s'installent dans Saint-Pierre-et-Miquelon, les Îles-de-la-Madeleine, la côte occidentale de Terre-Neuve, et l'Île-du-Prince-Édouard (Martineau et al., 2022, p. 58). Par ailleurs, dans le cas de Détroit, dans le « Pays des Illinois », ce n'est qu'après la guerre d'Indépendance américaine que l'anglais commencera à devenir la langue dominante de la région (Martineau et al., 2022, pp. 60-61).

Ce changement de régime politique a aussi entraîné des conséquences sur le développement culturel, économique et politique du Canada. Après 1763, les colonies au Canada seront isolées les unes des autres et rompront leur liens avec la France (Martineau et al., 2022, pp. 63-64). En outre, les contacts avec le monde anglophone vont s'intensifier, ce qui marquera profondément l'avenir du français (Martineau et al., 2022, p. 54). De plus, la Révolution française de 1789 signifiera des bouleversements sociaux et une évolution vers des nouveaux modèles et ordres sociaux en France, aussi dans la langue (Martineau et al., 2022, p. 65). Donc, les usages français et canadiens vont commencer à diverger.

Après le traité de Paris, la situation entre les Anglais et les Français est restée complexe. Des dirigeants britanniques se sont installés dans la nouvelle colonie, et ils ont dû cohabiter avec les élites canadiennes-françaises. Londres a tenté d'adopter des mesures pour satisfaire les deux groupes et apaiser les relations. Craignant qu'une situation similaire à celle survenue en Amérique après la proclamation de l'Indépendance (1776) ne se reproduise au Canada, Londres a voté en 1774 l'Acte de Québec permettant aux Français de récupérer certains pouvoirs et lois civiles (Martineau et al., 2022, pp. 53-54). Cela a amélioré les relations entre les Français et les Anglais, mais pas pour longtemps.

## **L'Acte constitutionnel : la division des colonies canadiennes**

Les tensions entre les Anglais et les Français continuent de monter au Canada. Un facteur contribuant à cela est l'installation de nombreux loyalistes après l'indépendance américaine dans les nouvelles colonies britanniques au Canada (Martineau et al., 2022, p. 55). Les relations entre les loyalistes et les Canadiens français n'étaient pas aisées. Afin de rétablir la paix entre les deux groupes, Londres a voté l'approbation de l'Acte constitutionnel en 1791 ; cela a entraîné une division des territoires et des pouvoirs politiques, créant ainsi le Haut-Canada à l'ouest (au sud de l'Ontario) pour les anglophones, et le Bas-Canada à l'est (au sud du Québec) pour les francophones (Martineau et al., 2022, pp. 55-56). L'objectif était de rétablir l'équilibre des pouvoirs entre les peuples.

Cette apparente paix sera rapidement brisée ; l'égalité supposée des deux groupes sur le papier est en réalité fautive, principalement en ce qui concerne l'approbation des lois (Martineau et al., 2022, p. 56). Les tensions ont continué de monter, en particulier concernant les élites de chaque groupe. Finalement, en 1837 et 1838, des conflits armés ont éclaté dans les deux Canadas ; au Bas-Canada, le bourgeois Louis-Joseph Papineau a dirigé la Rébellion des patriotes contre les autorités anglaises (Martineau et al., 2022, p. 56). Tous ces conflits ont été durement réprimés par la Couronne britannique, qui doit une fois de plus tenter de réduire les tensions entre les Anglais et Français au Canada.

## **L'Acte d'Union et la création de la Confédération du Canada**

Ces tentatives de révolution parmi les Anglais et les Français au Canada ont éveillé le gouvernement britannique central à Londres et ont mis en évidence les problèmes de la colonie. En conséquence, Londres a commandé lord Durham de mener des enquêtes sur la « situation des colonies britanniques en Amérique du Nord » (Martineau et al., 2022, p. 57). Par la suite, il a compilé ses résultats dans un rapport publié en 1839, qui comportait certaines propositions. D'abord, il soutenait la création des gouvernements responsables et administrativement indépendants de Londres (Martineau et al., 2022, p. 57). Il proposait également de réunir les deux Canadas à nouveau, et il appelait au calme concernant la question de la langue (Vaugeois, 2000, p. 69). En conséquence, le gouvernement

britannique a approuvé en 1840 l'Acte d'Union pour réunir les colonies (Vaugeois, 2000, p. 69). Comme Martineau et al. (2022, p. 57) notent, cela a entraîné, sur le plan politique, la création d'une seule Chambre d'Assemblée avec un nombre équivalent de représentants des deux Canadas, même si la population du Bas-Canada à ce moment-là était supérieure. Il marque aussi la domination linguistique et économique des Anglais. Cet Acte a donc favorisé la domination des anglophones au Canada et a limité l'accès au pouvoir des francophones.

En outre, dans les années 1850, une période d'instabilité politique s'est installée entre le Canada-Est (Québec) et le Canada-Ouest (Ontario) (Harvey, 2000, p. 140). Des affrontements ont également eu lieu dans les provinces maritimes, poussant les délégués à rechercher un nouveau gouvernement de nature fédérale (Harvey, 2000, p. 140). Ainsi, en 1867, la Confédération canadienne a été créée, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Considérée comme la naissance de Canada, elle a réuni dans une fédération le Canada-Uni (Ontario et Québec), la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, conformément à la Constitution fédérale de 1867 (Martineau et al., 2022, pp. 72-73). D'autres provinces du Canada les ont rejoints dans les années suivantes.

## **L'enjeu linguistique au Canada. Le statut administratif du français**

### **Le français, une langue sans état pendant le Régime anglais**

Lors du Régime français, la langue dominante était le français, tant pour les habitants que pour l'administration. Cependant, « la Conquête a entraîné une redéfinition du statut du français », conduisant à des tensions linguistiques avec l'anglais (Martineau et al., 2022, p. 71). Initialement, les autorités britanniques ont encouragé l'immigration anglaise et l'anglicisation du Canada, de sorte que le statut du français restait flou (Dickinson, 2000, p. 80). Mais, après l'Acte de Québec, les lois françaises sont officiellement reconnues, ce qui « accorde implicitement une certaine reconnaissance à la langue française », même si un certain bilinguisme existait déjà dans la pratique (Martineau et al., 2022, p. 71).

Néanmoins, après la Révolution américaine, « des milliers de colons anglo-américains demeurés fidèles à la monarchie émigrèrent vers les colonies restées



dans le giron de l'empire », renforçant ainsi l'importance de l'anglais, notamment en Nouvelle-Écosse (Dickinson, 2000, pp. 81-83). De plus, au XIX<sup>e</sup> siècle l'anglicisation économique, sociale et technique du Canada s'est accentuée, notamment avec l'émergence de centres urbains cosmopolites et le progrès technologique ; largement influencé par la Révolution industrielle de l'Angleterre, l'anglais se consolide comme la langue primordiale au Canada (Dickinson, 2000, pp. 86-87). Les anglophones dominaient donc tous les aspects de la vie urbaine, incitant les francophones à réaffirmer leur identité. Tous ces changements ont marqué le début des tensions linguistiques et des luttes identitaires au Québec.

Le problème s'aggrave en 1791 ; l'approbation de l'Acte constitutionnel a omis la question linguistique (Vaugeois, 2000, p. 66). Aucune référence n'a été faite ni à la langue officielle de chaque région ni au statut du français, ce qui « donnera lieu à quelques débats dans la Chambre du Bas-Canada » (Martineau et al., 2022, p. 56). Bien que les deux langues étaient employées, principalement dans l'administration et la Chambre du Bas-Canada, aucune directive officielle n'avait été émise quant à leur utilisation (Vaugeois, 2000, p. 67). Un débat en 1792 à propos de la question linguistique a résulté en la consécration du bilinguisme, du moins dans les débats parlementaires et certaines lois (Martineau et al., 2022, p. 71). Toutefois, Londres souhaitait que l'anglais soit la seule langue officielle, ce qui a influencé les actions ultérieures du gouvernement britannique et a exacerbé les tensions avec les francophones (Martineau et al., 2022, p. 71).

Dans l'Acte d'Union, l'article 41 établissait l'anglais comme la seule langue officielle au Canada, malgré les recommandations de Durham dans son rapport (Vaugeois, 2000, p. 69). Cette disposition a suscité de nombreux débats dans la Chambre concernant le statut du français et des revendications pour son usage. Les francophones réclamaient l'égalité des deux langues et l'officialisation du bilinguisme (Noël, 2000, p. 78). En 1849, le gouverneur Elgin a abrogé cet article, permettant ainsi l'utilisation des deux langues (Noël, 2000, p. 78). Le français a donc été reconnu comme langue de la colonie, et le bilinguisme a prévalu dans certains contextes, tels que les tribunaux, l'administration et la Chambre (Martineau et al., 2022, p. 72). Cependant, l'article n'a pas été modifié, laissant le français sans reconnaissance formelle dans la loi (Vaugeois, 2000, p. 70).

Il est crucial de souligner qu'à cette époque, la situation du français ne concernait que la colonie qui est aujourd'hui le Québec. En effet, « le français n'a droit à aucune existence sur les plans législatif et judiciaire » dans d'autres colonies telles que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, et Terre-Neuve (Martineau et al., 2022, p. 72).

Finalement, il s'avère nécessaire de mentionner le rôle de l'Église, étant donné que, dès le début de la colonie, la religion catholique a été étroitement liée à la question de la langue, et surtout de l'éducation. En effet, « l'Église a joué un rôle déterminant dans l'histoire du français au Québec » ; elle a été son principale gardienne (Martineau et al., 2022, p. 73). Après la Conquête britannique, l'influence anglaise était plus marquée dans les grandes villes, mais la baisse présence britannique en campagne a favorisé le maintien et la survie du français (Voisine, 2000, p. 93). L'importance de l'église est notamment illustrée par le fait que pour de nombreuses personnes analphabètes, le sermon en français constituait souvent le seul contact avec une langue française plus ou moins standardisée : l'Église sera cruciale dans la défense du français et dans la formation de l'identité québécoise (Martineau et al., 2022, p. 73). L'Église a été aussi essentielle dans l'expansion de l'éducation. Dans les premières années après la Conquête, il n'y avait aucun système d'instruction publique au pays, et l'enseignement était pris en charge par des communautés religieuses à Québec et à Montréal (Martineau et al., 2022, p. 73). De plus, les religieux venus de France ont contribué à la transmission d'une langue standard basée sur les modèles de France après la Révolution (Martineau et al., 2022, pp. 73-74).

### **Le tournant politique : la création de la Confédération du Canada**

L'instauration de la Confédération du Canada a marqué un tournant dans la question linguistique. Avant la création de la Confédération et les nouvelles institutions fédérales, la reconnaissance officielle du français était l'une des principales préoccupations des francophones (Harvey, 2000, p. 142). Le débat à cet égard a commencé lors de la conférence de Québec de 1864 ; dans le projet de constitution de 1864, l'article 46 prévoyait la protection de l'usage de l'anglais et du français au Parlement (Harvey, 2000, p. 142). Enfin, cet article a été

remplacé par l'article 133 dans la Constitution fédérale de 1867, qui « établissait l'usage obligatoire du français et de l'anglais au niveau fédéral et dans la province de Québec, tant au parlement que devant les tribunaux » (Harvey, 2000, p. 142). Ainsi, l'officialisation de l'usage des deux langues est devenue une réalité, bien que cela était déjà le cas dans les années précédentes. Néanmoins, selon cette constitution, comme Martineau et al. (2022, pp. 72-73) l'expliquent, le reste des provinces de la fédération étaient implicitement unilingues anglophones. Par conséquent, les francophones demeureront minoritaires dans ce vaste territoire anglophone, même s'ils restent majoritaires au Québec.

D'autre part, la Constitution de 1867 a également abordé la question de l'éducation. L'article 93 précisait que l'éducation était une compétence provinciale plutôt que fédérale, tout en garantissant que cela ne porterait pas atteinte « aux droits et privilèges des écoles confessionnelles » afin de protéger les minorités religieuses (Harvey, 2000, p. 142). Cependant, d'après Martineau et al. (2022, p. 75), cette disposition aura des répercussions considérables dans le pays, car à l'époque, les francophones considéraient que le concept d'école confessionnelle correspondait à celui d'école francophone. En conséquence, les provinces majoritairement anglophones ont toutes interdit l'enseignement en français (c'est-à-dire, catholique), privilégiant l'anglais : la constitution leur permettait de supprimer le soutien économique en raison de la langue, mais pas de la religion, protégée par la constitution. Au Québec, on observe l'essor des écoles catholiques et francophones qui parviennent enfin aux populations rurales les plus éloignées, même si elles ont été privées du soutien financier, et qui vont étendre et maintenir le français (Martineau et al., 2022, p. 77). Ainsi, la tendance générale était à l'anglicisation et anglicanisation hors du Québec ; tandis qu'au Québec, c'était l'Église catholique et ses écoles qui ont protégé le français.

Cette constitution marque donc pour la première fois une certaine reconnaissance du bilinguisme au Canada. Bien que la question de la langue ne soit pas directement liée à celle du biculturalisme, il est indéniable qu'elle accorde une certaine importance à la question du bilinguisme (Harvey, 2000, p. 143). Cependant, malgré sa reconnaissance officielle, le français reste principalement limité au territoire du Québec, ce qui entrave son véritable développement et son

usage dans la vie politique et publique du Canada. Les différences entre les deux groupes linguistiques ne seront pas entièrement résolues.

D'autres facteurs cruciaux dans le statut du français au Canada ont été les bouleversements sociaux et économiques qui ont suivi l'industrialisation et l'urbanisation du Canada au début du XX<sup>e</sup> siècle. On assiste à une migration massive vers les centres urbains et de l'Europe vers le Canada, qui ont modifié les dynamiques des groupes linguistiques (Martineau et al., 2022, pp. 78-79). De plus, les migrations des francophones vers d'autres provinces ont créé aussi des communautés dans l'ouest du pays, en Alberta, Manitoba et Saskatchewan (Martineau et al., 2022, p. 79). Entre 1850 et 1960, nous observons le passage d'une population majoritairement agricole dispersée en villages à une population urbaine, avec beaucoup d'avancées et technologies industrielles (Linteau, 2000, p. 154). Cela a eu un impact sur la langue car l'anglais est devenu la langue exclusive des transactions et il dominait tous les domaines, en particulier sur le lieu de travail (Linteau, 2000, pp. 155-160). Enfin, à cette époque, on assiste à « un renouveau des relations culturelles Canada français-France » (Martineau et al., 2022, p. 84). Les modèles culturels de la France ont commencé à exercer une forte influence sur la culture canadienne-française, affectant ainsi la langue.

### **La question linguistique : l'émergence de la mobilisation sociale**

Au XX<sup>e</sup> siècle, les francophones vivaient déjà en situation minoritaire et précaire au Québec. Les anglophones dominaient les plans économique, politique et culturel, rendant l'anglais « le principal instrument d'ascension sociale et de réussite économique », et faisait du français une langue peu attractive, en particulier pour les migrants (Martineau et al., 2022, pp. 110-111). Cela suscitera de nombreuses initiatives pour promouvoir la langue et la culture françaises, ravivant considérablement l'enjeu linguistique à partir des années 1960 (Martel et Pâquet, 2016, p. 75). Nous assisterons alors à une forte mobilisation des citoyens pour la défense du français et de son utilisation dans l'espace publique.

### ***Le French Canadian Patois et le joul***

L'une des principales causes de la dépréciation du français au Canada a été la propagation d'un mythe dans les milieux anglophones dès la seconde

moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce mythe racontait que les Canadiens français parlaient une langue française incompréhensible pour les autres francophones, le *French Canadian Patois*, qui s'opposait au *Parisian French* ou « vrai français » parlé en France (Bouchard, 2000, p. 198). Selon Martineau et al. (2022, pp. 90-91), ce préjugé, profondément ancré dans la société jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, visait à renforcer l'image des Canadiens français comme « citoyens illettrés de seconde classe et, surtout, affaiblir leurs revendications linguistiques ». En effet, l'origine de cette appellation dépréciative se trouve dans le mot « patois », qui avait des connotations très négatives en France pour désigner les façons de parler rurales.

Entre 1850 et 1960, une crise concernant la validité de la langue française au Canada par rapport au français de France a émergé. Les lettrés ont rapidement remarqué les différences entre la langue française du Canada et celle de France, en raison des influences de l'anglais (Martineau et al., 2022, p. 91). Cela a conduit au développement d'un mouvement conservateur de la langue au sein des élites, cherchant à corriger la langue et à rehausser son image en préservant la tradition et le modèle français (Martineau et al., 2022, p. 91). Ce mouvement, né dans les années 1840 pour lutter contre l'anglicisation du français au Canada, a plutôt contribué « à consolider la vision négative du français canadien » et à accroître l'insécurité linguistique des francophones (Martineau et al., 2022, p. 92). Ce n'est pas qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle qu'un contre-discours est apparu, cherchant à revaloriser l'image du français et à réévaluer ses différences et spécificités linguistiques (Martineau et al., 2022, pp. 91-93). Cependant, la perception négative de la langue et l'identité était déjà très ancrée.

Vers 1960, les Québécois ressentent le besoin de trouver un nouveau moyen d'exprimer leurs revendications dans un contexte d'insécurité linguistique. C'est ainsi qu'émerge le terme *joual*, issu du langage populaire comme une déformation de *cheval*, et qui « déclenchera des polémiques et des querelles illustrant parfaitement le profond malaise qui s'était développé chez les Québécois à l'égard de leur langue » (Bouchard, 2000, p. 204). Ce terme a commencé à s'utiliser car les Québécois l'associent symboliquement à une façon de parler développée au Québec après la Conquête britannique qu'ils voyaient comme une « véhicule des dénonciations et des revendications collectives », et

arrivera à son point maximum en 1960 sous la nommée « querelle du joual » (Martineau et al., 2022, pp. 104-105). Bien qu'il ait une connotation péjorative, faisant référence à un français jugé incorrect et aux milieux populaires, le terme *joual* « devient le symbole d'une aliénation culturelle et identitaire allant bien au-delà de la description d'un état de langue » (Martineau et al., 2022, pp. 104-105). Cette situation n'est pas exclusive du Québec, mais touche également d'autres communautés francophones au Canada. Au Nouveau-Brunswick, une « querelle du joual » similaire émerge autour du *chiac*, « caractérisé par un mélange des traits populaires de l'acadien traditionnel et d'emprunts massifs à l'anglais » (Perrot, 2005, cité dans Martineau et al., 2022, p. 106). La défense de la langue devient donc une priorité pour la francophonie canadienne.

### ***Le surgissement du nationalisme au Québec***

Le nationalisme émerge dans les années 1960 et son étroit lien avec la question linguistique puise ses origines dans l'histoire du Québec. Selon Martineau et al. (2022, pp. 86-87), les différences linguistiques et culturelles après la Conquête, ainsi que la tentative d'imposer l'anglais, vont éveiller déjà des sentiments nationalistes parmi une partie de l'élite canadienne francophone. Ce nationalisme se concrétise au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans la résistance patriotique, visant à préserver la langue et la culture françaises au Québec, ainsi que les principes de démocratie et de républicanisme. Ils ajoutent que, après l'Acte d'Union, un nouveau nationalisme émerge, reposant sur une conscience nationale renouvelée centrée sur la défense de la langue et la religion.

Ainsi, dans les années 1960, le nationalisme renaît au Québec. Divers groupes nationalistes émergent, présentant idéologies variées, mais la défense de la langue reste toujours au cœur de leurs préoccupations (Jones, 2000, p. 191). Comme l'explique Jones (2000, p. 191), ces mouvements contribuent à amplifier le sentiment nationaliste comme jamais auparavant, et elles permettront que le Québec s'achemine vers la *Revolution tranquille*. L'une des principales raisons de la montée du nationalisme est la domination économique subie par les Québécois par rapport aux Américains, ainsi que la menace que la culture américaine représentait pour le Québec. Les Québécois, conscients de leur

position minoritaire, vont s'opposer à l'« anglomanie », cherchant à préserver leur identité et leur langue, et la politique devient un moyen d'expression adéquat.

Dans le cas des Acadiens, des mouvements similaires émergent également, mais ils ne s'adhèrent pas au mouvement du Québec. Ils développeront leur propre imaginaire national, avec d'autres symboles, comme le mythe de la Déportation de 1755, ce qui conduira au cours du XIX<sup>e</sup> siècle à la « Renaissance acadienne » (Martineau et al., 2022, p. 89). L'Acadie a toujours, et continue de le faire aujourd'hui, réclamer sa différence avec le Québec.

### ***La Révolution tranquille***

La *Révolution tranquille* des années 1960 a été un tournant majeur dans l'histoire du Québec, laissant une empreinte durable sur l'avenir de la langue française au Canada. Cette révolution n'a pas émergé subitement, mais a été le résultat de nombreuses années de conflits et de revendications qui ont atteint leur apogée à cette époque. L'émergence des mouvements nationalistes et indépendantistes y ont contribué, et la langue est devenue un enjeu central.

La *Révolution tranquille* trouve ses origines dans l'histoire de la région et d'autres facteurs. Durocher (2000, pp. 223-225) explique que, sur le plan économique, la période de prospérité qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a favorisé le développement de l'économie et de la société de consommation, mais les travailleurs francophones ont continué à subir des discriminations et des défavorisations par rapport aux anglophones. De plus, l'expansion de l'éducation au Québec a contribué à une prise de conscience croissante des inégalités subies par les francophones. Sur le plan linguistique, il note également que la langue est restée au cœur des revendications, avec une volonté de préserver le français face à l'anglais et à l'américanisation. Le fait que de nombreux migrants préféraient souvent adopter l'anglais à son arrivée a de même contribué à la marginalisation du français : la crise de Saint-Léonard de 1967 en est un exemple, avec les plaintes des migrants italiens (Martel et Paquêt, 2016, p. 80). Cela illustre les luttes autour de l'éducation et de l'anglicisation des migrants.

Cette prise de conscience de la population a conduit à une période de manifestations de masse et d'expression d'opinions contre la suprématie

implicite des anglophones au Québec. Les écrits du frère Untel en 1959 sur la pauvre qualité de la langue française ont mis en lumière les problèmes linguistiques auxquels les Québécois étaient confrontés, y compris la qualité du français québécois lui-même (Durocher, 2000, p. 228). Ainsi, la langue française est devenue une préoccupation majeure pour les Québécois et un outil fondamental de mobilisation sociale pendant la *Révolution tranquille* (Martel et Paquet, 2016, pp. 79-80). Ces tensions ont culminé dans les années 1960, s'acheminant vers des mouvements indépendantistes plus marqués que jamais.

Ces revendications linguistiques ont mis en place la création des enquêtes sur l'état de la langue. Ces interventions des experts ont apporté un « savoir préalable aux décisions politiques » et même des possibles solutions (Martel et Paquet, 2016, p. 81). Un premier exemple c'est la Commission Parent de 1961, dont le rapport préconisait des réformes du système éducatif québécois, accordant ainsi plus d'importance à la langue d'enseignement (Gémar, 2000, pp. 247-248). Deux autres enquêtes à niveau fédéral et provincial ont suivi celle-ci.

D'un côté, en 1963, la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, ou Commission Laurendeau-Dunton a été créée par le gouvernement fédéral de Lester B. Pearson (Martel et Paquet, 2016, p. 81). Selon Gémar (2000, pp. 248-249), cette initiative est née des préoccupations des Québécois concernant l'assimilation des francophones au sein du Canada et des inquiétudes majeures concernant les relations entre les deux principaux groupes ethniques du pays. Les résultats ont mis en lumière que les francophones, avec leur langue, leur culture et leur identité distinctes, seraient très difficiles à assimiler dans le contexte canadien. Donc, la recommandation finale était la déclaration de l'anglais et du français comme langues officielles de la nation, ainsi que le respect de l'égalité entre les deux groupes linguistiques de manière complète. Ce rapport a servi d'avertissement au gouvernement fédéral sur la réalité de la situation linguistique du pays, et pas seulement au Québec.

D'un autre côté, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, ou Commission Gendron a été créée en 1968. Gémar (2000, pp. 249-250) souligne que, face aux pressions



visant à faire du français la langue prioritaire du Québec, le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand a commandé ce rapport pour analyser la situation du français dans le monde du travail et dans la vie quotidienne au Québec, surtout après la crise du Saint-Léonard. Ses recommandations ont préconisé de faire du français la langue de travail et la langue courante au Québec.

Parallèlement, tous ces changements socioéconomiques et identitaires issues de la *Révolution tranquille* ont également influencé la langue elle-même. En effet, selon Martineau et al. (2022, p. 107), le français québécois subira des modifications importantes, se rapprochant plus aux usages de la francophonie et de la France, tout en maintenant son identité linguistique distincte.

### **L'établissement des cadres normatifs et juridiques**

Après la *Révolution tranquille*, les gouvernements fédéral et québécois ont reconnu la nécessité d'agir sur le plan linguistique, toujours en suivant les recommandations des commissions d'enquête. L'opinion publique a pris conscience de la minorisation et dévalorisation du français, et réclamait des actions politiques plus concrètes pour garantir son avenir. Ainsi, entre 1969 et 1977, les gouvernements du Québec et du Canada ont adopté des mesures législatives pour répondre à cette crise qui affectait la société de l'époque.

#### ***La réglementation fédérale : la Loi sur les langues officielles***

D'abord, le gouvernement fédéral a voulu répondre à la crise linguistique et aux tensions sociales au Québec. En 1969, ils ont adopté la Loi sur les langues officielles, conformément aux recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton ; le principe fondamental était l'égalité entre l'anglais et le français dans toutes les institutions et organismes fédéraux (Gémar, 2000, p. 251). Cette loi garantissait « l'accès aux services dans les deux langues officielles partout au pays », particulièrement là où les minorités linguistiques étaient significatives (Martineau et al., 2022, p. 113). En vertu de cette loi, « l'État fonde sa politique d'aménagement linguistique sur le principe de la personnalité », reconnaissant la langue comme un droit individuel (Martel et Paquet, 2016, p. 84). L'objectif du gouvernement fédéral était de promouvoir le bilinguisme à l'échelle nationale, en protégeant les minorités linguistiques (Martineau et al., 2022, p. 114).

Cette loi a été complétée par une politique sur le multiculturalisme en 1972, visant à respecter toutes les cultures du pays, et qui deviendra une loi en 1988 ; la Charte canadienne des droits et libertés de la personne de 1975 et la Loi constitutionnel de 1982 (Martel et Paquêt, 2016, pp. 84-85). Bien que le Québec n'ait pas signé cette constitution, il y est lié, ce qui a généré des tensions entre l'État fédéral et la province (Martineau et al., 2022, p. 115). Cependant, l'équilibre linguistique au Canada est en évolution, en grande partie en raison de l'augmentation de l'immigration ces dernières années. Par conséquent, de nombreuses voix appellent à une modernisation de cette loi.

### ***La réglementation provinciale : la Charte de la langue française ou Loi 101***

Le Québec a entrepris des modifications linguistiques significatives dans les années 1970 en approuvant trois lois linguistiques. D'abord, le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand a adopté en 1969 la Loi pour promouvoir la langue française au Québec (loi 63), en réponse à la crise de Saint-Léonard (Gémar, 2000, p. 250). Cette loi a introduit « le libre choix en matière de langue d'enseignement », ce qui a suscité la colère parmi les francophones (Martineau et al., 2022, p. 116). Ensuite, suivant les recommandations de la Commission Gendron, le gouvernement libéral de Robert Bourassa a adopté en 1974 la Loi sur la langue officielle ou Loi 22 (Gémar, 2000, p. 252). Elle a établi « le français, pour la première fois dans l'histoire du Québec, langue officielle » ; et a aussi encadré l'usage du français au travail, laissant une certaine liberté quant au choix de la langue d'enseignement (Martineau et al., 2022, p. 116). Cependant, les francophones ont continué à s'opposer à l'idée d'un État québécois bilingue.

Le moment décisif est arrivé en 1977, avec l'adoption de la Charte de la langue française ou Loi 101. Ratifiée sous le gouvernement de René Lévesque, la Charte a fait du Québec un État unilingue en français et a établi « les droits linguistiques fondamentaux des Québécois », renforçant l'accès à tous les services au Québec en français (Martineau et al., 2022, pp. 116-117). En conséquence, elle portait des réglementations concrètes par rapport à l'usage de la langue ; elle garantit aussi les droits linguistiques des minorités anglophones et autochtones, surtout par rapport aux langues d'enseignement et d'affichage.

L'idée fondamentale de cette loi est que le français devient la langue officielle de l'État québécois, ce qui implique aussi qu'elle est la langue de « son Administration et de ses services publics [...] de la législation et de la justice » (Rocher, 2000, p. 280). En ce qui concerne l'éducation, la Charte a établi que le français serait la langue d'enseignement dans les écoles publiques de la maternelle à fin du secondaire, tout en reconnaissant le « droit acquis » des enfants anglophones dont les parents ont reçu une éducation en anglais (Rocher, 2000, pp. 280-281). La francisation du milieu du travail était une priorité de la Charte, ainsi qu'enforcer l'emploi du français dans l'affichage public et la publicité afin de garantir le droit des consommateurs d'accéder aux informations des produits dans leur langue (Rocher, 2000, pp. 281-282). Enfin, Martineau et al. (2022, p. 117) expliquent également que la Charte a prévu la création d'organismes linguistiques tels que le Conseil de la langue française et la Commission de la toponymie ; elle a aussi conféré de nouvelles responsabilités à l'Office de la langue française, fondé en 1961, notamment pour veiller à l'avenir du français, franciser les milieux de travail et établir une terminologie propre.

Dès son adoption, la Charte a suscité des controverses au Québec. Comme Martineau et al. (2022, pp. 117-118) l'expliquent, elle a trouvé de la résistance, surtout des milieux anglophones, et elle a été contestée en justice en raison de son incompatibilité avec la constitution canadienne : l'unilinguisme québécois est directement contraire au bilinguisme fédéral, appelant la nécessité d'introduire des modifications. Ils mentionnent aussi que des amendements ont été apportés à la Charte pour répondre à ces préoccupations, tels que l'autorisation de l'affichage bilingue et l'expansion de l'enseignement en anglais dans la province.

Cependant, il est important de noter que la Charte a également eu des implications politiques et sociales, modifiant le paysage linguistique du Québec. Selon Bernard (2000, pp. 292-293), la Charte a renforcé la position majoritaire des francophones dans la province après des décennies de minorisation, qui vont avoir une langue, une culture et une identité propres dans une région qui les protège. Il ajoute que, tout au contraire, les anglophones du Québec deviennent tout à coup une minorité ; l'anglais devient une réalité fragile, provoquant des migrations et des contestations. En somme, la Charte de la langue française

représente une réponse globale au défi du statut du français au Québec (Martel et Paquêt, 2016, p. 86). Son importance demeure intense jusqu'à aujourd'hui, devenant un symbole majeur de la préservation du français au Québec.

### ***La réglementation hors de la province du Québec***

Il est crucial de souligner que le français au Canada ne se limite pas au Québec. D'autres communautés, principalement minoritaires, font face à des réalités linguistiques différentes. En effet, selon Martineau et al. (2022, pp. 118-119), « ailleurs au Canada, le statut accordé au français est plus fragile, voire inexistant ». La situation varie considérablement entre régions, même si la Commission Laurendeau-Dunton avait recommandé à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick d'adopter le bilinguisme en raison du nombre élevé de francophones.

Au Nouveau-Brunswick, la situation est particulière. Conformément aux indications de la Commission, le gouvernement de Louis Joseph Robichaud a inscrit dans sa nouvelle constitution en 1982 l'officialité du français et de l'anglais avec la Loi sur les langues officielles (Martineau et al., 2022, p. 120). Cela a fait du Nouveau-Brunswick la seule province officiellement bilingue du Canada.

Dans le reste du Canada, la conjoncture est diverse. Les autres provinces n'ont pas suivi la recommandation de rendre le français et l'anglais officiels « dans les provinces où la minorité linguistique représente 10% de la population » (Martineau et al., 2022, pp. 118-119). Martineau et al. (2022, p. 119) expliquent également que, en général, des lois individuelles sont adoptées à cet égard, principalement en ce qui concerne l'accès à des services publics en français et à l'éducation francophone. Toujours insuffisant, tout cela met en lumière la fragilité du français hors du Québec sur le plan législatif et institutionnel, incitant les habitants à lutter pour protéger leurs droits linguistiques.

### **Une approche sociolinguistique du Canada : situation actuelle et perspectives futures**

Le panorama au Québec, et plus largement au Canada, est complexe et suscite souvent des débats. Comme Martineau et al. (2022, p. 263) l'expliquent,

la vitalité du français est régulièrement remise en question, avec des initiatives visant à promouvoir les variétés canadiennes. En outre, le paysage linguistique canadien, en particulier pour les communautés francophones, sont au cœur des débats sur l'identité nationale. Dans cette partie, nous adopterons une approche sociolinguistique du Canada, en mettant l'accent sur le contexte québécois. La dynamique entre l'anglais et le français, abordée dans les sections précédentes, influence profondément les relations entre les citoyens, ainsi que leur lien avec leur langue et leur identité. Pour démontrer cela, nous nous appuyerons sur des concepts et des données récentes sur la vigueur des deux langues au Canada.

### **Le bilinguisme au Canada, un sujet controversé**

Pour commencer notre réflexion, explorons le concept du bilinguisme au Canada. En théorie, le Canada est un pays officiellement bilingue, où l'anglais et le français sont toutes deux des langues officielles, mais la réalité ne correspond pas nécessairement à cette idée. Le Dictionnaire Larousse définit le bilinguisme comme la « situation d'un individu parlant couramment deux langues différentes (bilinguisme individuelle) » ou la « situation d'une communauté où se pratiquent couramment deux langues ». Néanmoins, la réalité du bilinguisme est bien plus complexe ; il ne garantit pas que les locuteurs maîtrisent les deux langues de la même manière, ni que tous les habitants d'une certaine région soient bilingues (Grosjean, 1982, pp. 1-2). Cette complexité est particulièrement évidente dans le contexte canadien et mérite donc d'être examinée en détail.

### ***Le Canada est-il un pays bilingue ?***

Après l'approbation de la Loi sur les langues officielles du Canada en 1969, l'anglais et le français sont devenus les langues officielles à travers le pays. Cette officialité des deux langues donne l'image du Canada comme un pays complètement bilingue ; en effet, la constitution garantit l'accès aux institutions publiques, la rédaction des lois et l'utilisation de deux langues dans l'espace publique (Grosjean, 1982, p. 11). Cependant, comme le souligne Mackey (1967, cité par Grosjean, 1982, p. 12), il s'agit plutôt d'un bilinguisme « de jure » que d'un bilinguisme « de facto » tel qu'il est observé dans le pays. Il explique que le bilinguisme officiel au Canada vise surtout à garantir le maintien et l'usage de

deux langues dans le pays ; c'est un effort du gouvernement du Canada pour soutenir aussi la langue minoritaire du pays, le français.

La perspective d'un pays sur le bilinguisme est de même cruciale. En 1982, Grosjean (pp. 12-18) expliquait que lorsqu'il s'agit de bilinguisme, les gouvernements ont deux options pour établir des cadres normatifs : ils peuvent adopter un principe de territorialité ou un principe de personnalité. Au Canada, nous trouvons un bilinguisme de personnalité, car le gouvernement a décidé de reconnaître l'anglais et le français comme langues officielles sur l'ensemble du territoire, plutôt que de diviser le pays en provinces monolingues. Selon lui, l'objectif principal est de maintenir l'égalité des deux langues dans un territoire où existent de nombreuses petites communautés francophones en dehors du Québec, et de réduire les conflits entre ces deux groupes linguistiques.

Alors, bien que le bilinguisme soit établi, la réalité est bien différente. D'après Martineau et al. (2022, p. 264), actuellement, il est possible de vivre en français uniquement au Québec. Dans les autres provinces canadiennes, la situation est tout à fait différente : nous y trouvons une majorité anglophone, et l'anglais prédomine dans les sphères publiques, tandis que le français reste principalement utilisé à la maison, sauf dans certains contextes spécifiques.

Selon le recensement de la population de 2021, au Canada, 25.261.655 personnes (69,0%) connaissent seulement l'anglais, tandis que 4.087.890 personnes (11,2%) connaissent seulement le français. En comparaison avec 2016, on constate une croissance de 6,3% pour l'anglais et une diminution de 1,4% pour le français. En ce qui concerne les langues maternelles, 20.107.200 personnes (54,9%) ont l'anglais comme langue maternelle, 7.189.245 personnes (19,6%) le français, et 7.848.820 personnes (21,4%) parlent d'autres langues non officielles. Cela met en lumière l'importance croissante de la migration dans le pays, ce qui se reflète dans l'usage des langues. De plus, l'anglais reste la langue la plus fréquemment parlée à la maison (67,7%), suivie du français avec 20,4%, et le reste étant constitué de langues non officielles.

En ce qui concerne le bilinguisme, en 2021, le nombre de personnes parlant à la fois l'anglais et le français était de 6.581.680 (18,0%), ce qui représente une

augmentation de 5,9% depuis 2016 et une croissance de 25,8% entre 2001 et 2021. De plus, en 2021, 41,2% des citoyens connaissent au moins deux langues différentes, ce qui témoigne de la diversité culturelle présente dans le pays. Ces données indiquent une augmentation du bilinguisme au Canada, bien que l'anglais demeure la langue dominante. Mackey (1967, p. 555, cité par Grosjean, 1982, pp. 38-37) explique cette réalité en soulignant que si tous les citoyens du pays étaient bilingues, il ne serait pas nécessaire de maintenir cette situation de bilinguisme, car on pourrait privilégier l'usage d'une seule langue. Cependant, au Canada, on observe un exemple de « bilinguisme prolongé » : la langue ne se perd pas au fil des générations, elle persiste et perpétue le monolinguisme au sein des deux communautés en raison du faible nombre de personnes bilingues.

En somme, nous parlons d'un pays bilingue, mais non d'une population bilingue. Nous assistons plutôt à une situation où deux populations monolingues doivent cohabiter dans un même pays qui, par nécessité, doit être bilingue. Les deux langues continueront à coexister grâce à la force des deux communautés et aux bilingues qui apprennent les deux langues par nécessité fonctionnelle.

### ***Le français au Québec, une langue « majoritaire »***

Lorsque nous abordons la question du français au Canada, le Québec se distingue comme la principale communauté francophone de la région. En effet, « étant une minorité à l'échelle du Canada, le Québec est la seule société majoritairement francophone au pays » (Martineau et al., 2022, p. 264). Son histoire et sa relative indépendance en tant que province au sein de la fédération lui confèrent la capacité de déterminer son propre avenir linguistique. Néanmoins, Martineau et al. (2022, pp. 264-265) citent McAndrew (2010) pour expliquer que l'on parle souvent d'une « majorité fragile » dans le contexte québécois, car le processus de majorisation de la société québécoise demeure encore inachevé ; en raison de leur histoire, les Québécois se perçoivent à la fois comme une minorité et une majorité. Ils soulignent également que, héritiers d'une histoire de domination anglaise et dévalorisation française, le français est encore souvent considéré comme une langue inférieure et subordonnée à la langue de la réussite sociale et professionnelle, l'anglais. Cette perception a persisté pendant

de nombreuses années, au cours desquelles l'anglais était considéré comme une langue supérieure : cette tendance se poursuit principalement en raison de l'importance de la langue anglaise dans le contexte international.

De toute façon, selon le recensement de la population de 2021, au Québec, 6.291.440 personnes (74,8%) ont le français comme langue maternelle. En revanche, 639.365 personnes (7,6%) ont l'anglais comme langue maternelle, et 1.167.550 personnes (13,9%) ont une langue maternelle non officielle. On observe une croissance par rapport à 2016, notamment dans le cas des personnes ayant une langue non officielle comme langue maternelle, avec une augmentation de 13,15%. Si l'on considère les langues parlées le plus souvent à la maison, 874.185 personnes parlent l'anglais (10,4%), tandis que 6.512.870 personnes parlent le français (77,5%). Le reste parle des langues non officielles, ou plusieurs langues. Le français reste donc la langue principale au Québec.

Cette situation de majorisation linguistique accorde une importance primordiale au français au Québec. Cependant, Martineau et al. (2022, pp. 269-271) soulignent également que cela n'empêche pas la nécessité de continuer à défendre la langue française et à améliorer son image. Ils expliquent que les débats sur le statut de la langue au Québec demeurent très fréquents, quel que soit le sujet abordé : éducation, immigration, services, politique, le renforcement de la Loi 101, la position des minorités au Québec (anglophones, autochtones, et migrants), etc. Cette problématique est particulièrement évidente dans le cas de Montréal, une ville qui attire la plupart des migrants et qui abrite la plus grande population anglophone du Québec. Ces divergences et le désir de maintenir le statut de majorité francophone au Québec suscitent de véritables débats.

### ***Les anglophones au Québec, un cas particulier***

Au Québec, la présence d'une petite communauté anglophone est de même remarquable. Principalement d'ascendance anglaise, irlandaise et écossaise, cette communauté était autrefois une élite au sein de la province, en raison de la prédominance de l'anglais au Canada. Cependant, selon Martineau et al. (2022, pp. 297-298), à partir des années 1960 et 1970, avec l'avènement du nationalisme québécois et l'adoption des lois linguistiques, les anglophones



du Québec ont pris conscience pour la première fois de leur statut minoritaire dans la province. Pour eux, il est à noter que leur situation demeure plus privilégiée que celle des communautés francophones minoritaires hors du Québec, car leurs droits linguistiques sont reconnus et largement respectés dans la constitution québécoise, avec des institutions qui leur sont propres.

Selon le recensement de 2021, 445.575 personnes (5,3%) au Québec connaissent exclusivement l'anglais, tandis que 3.980.280 personnes (47,3%) connaissent exclusivement le français. En outre, on observe une augmentation du nombre d'anglophones bilingues dans la province, car ils sont conscients de la nécessité d'apprendre le français pour réussir professionnellement et socialement au Québec (Martineau et al., 2022, pp. 298-300). En 2021, d'après le recensement, 3.898.980 personnes (46,5%) maîtrisaient les deux langues, et le nombre de personnes parlant à la fois les deux a augmenté de 8,7% entre 2016 et 2021, soulignant l'importance croissante du bilinguisme au Québec.

Un point clé réside dans l'évolution de la ville de Montréal, qui a historiquement été majoritairement anglophone depuis ses débuts. Selon Chambers (2000, pp. 320-321), suite à l'adoption de la Loi 101 et à l'arrivée annuelle de nombreux migrants, la situation à Montréal est en train de changer. En 2021, à Montréal, 225.920 personnes (13,0%) avaient l'anglais comme langue maternelle, 818.225 personnes (47%) avaient le français comme langue maternelle, et 571.625 personnes (32,8%) avaient une langue maternelle non officielle. On assiste donc à une francisation progressive de la ville, résultant de la volonté de sa majorité francophone. Cette transformation entraîne la perte de son caractère anglophone traditionnel, réduisant ainsi l'influence de l'anglais.

Néanmoins, cette apparente protection n'empêche pas l'émergence de tensions entre les deux groupes linguistiques. En tant que minorité, les anglophones ressentent souvent la crainte de voir leurs droits diminuer dans la province et s'opposent fréquemment à toute mesure visant à renforcer le français au Québec, comme la Loi 96 (Martineau et al., 2022, pp. 298-300). D'après Chambers (2000, pp. 319-325), les anglophones au Québec ne redoutent pas tant la perte de leur langue que celle des institutions anglophones dans un

contexte où ils sont désormais une minorité. En effet, le défi pour cette minorité anglophone au Québec est souvent de se sentir étrangère dans sa province. Chambers explique également que le discours public est largement centré sur l'identité francophone des Québécois, ce qui rend souvent les anglophones exclus, même s'ils parlent français ; ils se sentent stigmatisés et sont souvent confrontés au stéréotype selon lequel, au Québec, les meilleures opportunités de travail et la réussite sociale sont réservées aux francophones et non aux anglophones. Souvent, la langue n'est pas tant le problème que la question de l'identité et de l'appartenance à un groupe où ils ne se sentent pas représentés.

### ***Les migrants au Québec, un nouvel enjeu***

Dans le contexte québécois, les migrants représentent un autre facteur clé dans l'avenir linguistique du Canada et du Québec. Selon Termote (2000, pp. 348-349), la baisse de la natalité au Canada incite à considérer l'immigration comme une solution pour l'avenir du pays. Bien que le nombre de migrants au Québec soit inférieur à celui du reste du pays, leur importance demeure significative, et l'un des principaux enjeux concerne la question linguistique. Par conséquent, Termote constate de moins en moins une polarisation exclusive entre l'anglais et le français : d'autres langues commencent également à prendre de l'importance (p. 351). Selon Martineau et al., 2022, (p. 288), la forte présence démographique des migrants dans la confédération et la francisation des migrants constituent un enjeu majeur pour le Québec et l'avenir du français.

Selon le recensement de 2021, au Canada, 8.361.505 personnes (23% de la population) étaient nées à l'étranger. Entre 2016 et 2021, 1.328.240 personnes sont arrivées au Canada, représentant 15,9% de la population immigrante. Les principaux pays d'origine sont l'Inde, les Philippines et la Chine. En ce qui concerne le Québec, il y avait 1.210.595 immigrants en 2021, ce qui représente 14,6% de la population totale de la province. Entre 2016 et 2021, 202.740 personnes sont arrivées au Québec, ce qui équivaut à une augmentation de 0,9% de la population immigrante. Les migrants au Québec proviennent principalement de France, d'Haïti et d'Algérie, tandis que les immigrants récents viennent principalement de France, d'Algérie, de Syrie, du Maroc et de Chine.

Du point de vue linguistique, ces migrants jouent un rôle primordial dans le maintien du français au Québec. Traditionnellement, l'anglais attirait l'attention des migrants, car il était la langue principale du pays, et elle était perçue comme la langue pour la réussite sociale, économique et professionnelle (Martineau et al., 2022, p. 289). Cependant, cette tendance est en train de changer, notamment parmi les migrants venant de pays non francophones, qui ont généralement plus de difficulté à l'accepter (Martineau et al., 2022, p. 289). Avec l'adoption de la Charte, la situation a complètement changé : le français devient le principal choix.

Dans ce contexte, un enjeu supplémentaire réside dans la question de l'identité et de la perception du français comme plus qu'un simple outil d'emploi. Martineau et al. (2022, pp. 292-295) expliquent que les stéréotypes sur le français québécois rendent souvent difficile pour les migrants de l'adopter comme langue, ce qui entrave un véritable rapprochement identitaire au sein de leur nouveau pays. Ils perçoivent le français comme un simple « outil de communication » dans leur pays d'accueil, plutôt que comme une identité à laquelle se rattacher. Pour eux, le défi du gouvernement est donc de présenter le français non seulement comme un moyen de communication, mais aussi comme une identité à adopter, en réduisant son image négative aux yeux des nouveaux arrivants.

### ***Le français hors du Québec, une langue minoritaire***

En dehors du Québec, la situation des francophones est complètement différente. Dans la plupart de ces régions, la population francophone est en déclin depuis longtemps. À l'exception du Nouveau-Brunswick, « la vitalité du français connaît une baisse constante depuis les années 1960, où la proportion de francophones (langue maternelle) diminue » (Mougeon, 2014, cité par Martineau et al., 2022, p. 274). Dans ce contexte, l'usage public et institutionnel du français dans ces provinces est souvent un défi et les gens privilégient de plus en plus l'anglais pour des questions pratiques de leur vie quotidienne.

Dans le cas du Nouveau-Brunswick, selon le recensement de la population de 2021, 225.560 personnes ont le français comme langue maternelle (29,5%), tandis que 487.010 sont anglophones (63,7%). En comparaison avec 2016, on observe une diminution de 4,7% de la population parlant uniquement le français,

tandis que ceux parlant uniquement l'anglais ont augmenté de 5,1%. Entre 2001 et 2021, le nombre de personnes parlant exclusivement le français a diminué de 9,4%. Néanmoins, on constate une croissance des citoyens bilingues de 4,1% ; en fait, 39% des habitants connaissent deux langues ou plus.

En Ontario, selon le dernier recensement, 9.179.655 personnes avaient l'anglais comme langue maternelle (65,1%), tandis que 463.120 personnes avaient le français comme langue maternelle (3,3%). En revanche, 3.787.835 personnes avaient une autre langue maternelle (26,9%), ce qui souligne l'importance de la migration dans cette province. En comparaison avec 2016, on constate que les habitants ne parlant que l'anglais ont augmenté de 6,5% (une augmentation de 25,9% entre 2001 et 2021). Contrairement, les habitants parlant seulement français ont diminué de 1,8% (une diminution de 7,1% entre 2001 et 2021). Cependant, le nombre de personnes parlant le français et l'anglais a augmenté de 15,1% entre 2001 et 2021 (1,9% depuis 2016) ; et en fait, 41,7% des habitants de l'Ontario parlent au moins deux langues différentes.

La prépondérance francophone du Québec représente également un défi. Selon Martineau et al. (2022, pp. 274-275), le Québec est un « pôle d'attraction » pour un grand nombre de francophones d'autres provinces. En effet, beaucoup de francophones décident de migrer vers le Québec pour pouvoir vivre plus facilement leur identité francophone dans un contexte majoritaire, non seulement dans le plan professionnel, mais aussi dans leur vie quotidienne.

Finalement, les relations de domination au sein de la francophonie canadienne sont également importantes. Traditionnellement, après les années 1960, l'imaginaire de la nation francophone au Canada s'est concentré exclusivement sur la région du Québec, laissant de côté les autres communautés francophones du pays ; en conséquence, les relations entre les francophones au Canada sont restées complexes et problématiques. Comme le soulignent Martineau et al. (2022, p. 275), tout comme dans le cas de la relation entre le Québec et la France, ces mêmes relations de domination et subjugation se reproduisent entre le Québec et le reste de minorités francophones du pays. Vivre en français hors du Québec est compliqué, non seulement en raison du

statut minoritaire, mais aussi parce qu'ils perçoivent le Québec comme le centre vers lequel ils doivent se rapprocher. La variété québécoise est souvent perçue comme dominante et plus prestigieuse, au détriment d'autres variantes du français dans le pays, qui sont davantage marquées par les contacts historiques avec l'anglais (pp. 283-284). Tout cela contribue à la marginalisation des francophones hors du Québec, qui cherchent souvent à se rapprocher du Québec ou à se tourner vers l'anglais, les deux langues dominantes du pays.

### **L'anglicisation du français au Canada : un débat récurrent**

Après la Conquête britannique, l'anglais a fait son entrée au Canada, avec des répercussions énormes sur l'avenir de la langue française en Amérique du Nord. Pendant de nombreuses années, l'anglais a été considéré comme la langue du succès social et économique. Initialement, l'anglais a exercé des influences purement linguistiques sur le français, avec l'introduction d'emprunts et de calques (Martineau et al., 2022, p. 123). Bien que de nombreux anglicismes soient assez courants dans la langue parlée au Québec, ils sont fortement condamnés dans la langue écrite (Martineau et al., 2022, p. 278). On parle fréquemment d'acceptabilité sociale et du danger que les anglicismes entraînent.

Encore aujourd'hui, nous constatons des débats concernant la présence des anglicismes dans la langue française au Canada. À cet égard, Martineau et al. (2022, pp. 278-279) mentionnent qu'il existe de nombreuses initiatives puristes visant à chasser les anglicismes du français québécois, en favorisant les équivalents d'origine française, à l'opposé de la tendance en France où l'emprunt à l'anglais est souvent bien accueilli ces dernières années. Cette attitude est liée aussi à la longue période de domination de l'anglais vécue au Canada ; les Québécois privilégient les mots d'origine française pour réduire l'importance de l'anglais, lutter contre l'acculturation et rehausser l'image du français dans le pays. Selon Martineau et al. (2022, p. 123), au Québec, on utilise donc *traversier* pour *ferry*, *magasinage* pour *shopping*, *fin de semaine* pour *week-end* ou *nettoyeur* pour *pressing*. Néanmoins, ils soulignent que cette préférence pour les mots français pour protéger la langue contre l'anglais contribue paradoxalement

à perpétuer l'image du français au Québec comme une langue archaïque, hors norme. L'acceptabilité de la langue demeure un problème au Canada.

Tout cela a contribué à une perception négative du français au Canada. En conséquence, Martineau et al. (2022, pp. 277-278) notent que le français québécois a toujours été perçu comme archaïque, vieux et plein d'anglicismes ; il était considéré comme une langue incompréhensible pour le reste des francophones. De plus, un sentiment d'insécurité linguistique persiste au Québec par rapport à la France : les comparaisons constantes entre le français du Québec et celui de France, ainsi que la croyance en la supériorité du français de France, ont contribué à une perception négative du français québécois. On observe donc au Canada une « double minorisation, face au français de France [...] et face à l'anglais », ce qui engendre un sentiment d'abandon du français dans le pays (Martineau et al., 2022, p. 284). Surmonter cette perception constitue l'un des principaux enjeux pour l'avenir du français sur le continent.

### **Le français au Québec : un symbole d'identité**

Au Québec, la question de l'identité, son évolution et sa relation avec la langue sont aussi des sujets importants. Taylor (2000, pp. 352-353) souligne que, quand nous parlons d'identité, il faut distinguer entre l'identité individuelle et collective, et noter que notre identité individuelle est liée à notre appartenance à un groupe historique, linguistique ou culturel. Dans le contexte québécois, l'identité collective est essentielle et indissociable de l'identité politique. Cette notion est de même étroitement liée à la question linguistique, car la langue est le principal moyen d'expression personnelle et publique. Ainsi, dès le départ, la question linguistique a été inséparable de l'identité des francophones au Canada.

Au sein de la Confédération, diverses identités émergent également. Après la *Révolution tranquille*, une nette différenciation se manifeste entre les francophones du Québec, qui commencent à être considérés comme le centre de la francophonie nord-américaine, et le reste des francophones, désignés à partir de ce moment-là comme les « francophones hors Québec » (Thériault, 2000, p. 255). Les conflits autour de cette nouvelle « identité québécoise » se répercutent hors du Québec, et on observe l'émergence de diverses identités

francophones dans la région, notamment en Acadie (Thériault, 2000, p. 256). L'éducation et la littérature, y compris la « querelle du joual », jouent un rôle crucial dans la formation de ces identités (Martineau et al., 2022, pp. 125-126). Les écrivains deviennent les porte-paroles des revendications et de l'identité.

La question politique est également cruciale dans la construction de l'identité québécoise. À partir des années 1960, « la langue devient l'enjeu d'un mouvement populaire qui vise à donner au français un statut correspondant à la nouvelle identité de majoritaires que viennent de se donner les Québécois francophones » : elle devient ainsi primordiale dans les luttes politiques et les revendications identitaires de l'époque au Québec (Thériault, 2000, p. 257). Selon Bariteau (2000, pp. 357-358), suite à l'adoption de la Loi 101, émerge « un espace public francophone en Amérique du Nord » ; le français devient alors le pilier de la société québécoise, une marque identitaire indépendamment de l'origine des individus. L'un des objectifs principaux de cette loi était de protéger l'identité québécoise qui venait de surgir, en lui conférant une territorialité et une protection officielle plus importantes, notamment pour sa langue.

La question de l'identité québécoise est donc complexe et reste très liée à la question linguistique. Le fait de tenter de centrer cette identité uniquement sur la langue française et uniquement sur le centre du Québec suscite des réactions négatives de la part des francophones en dehors du Québec et des anglophones à l'intérieur du Québec. De plus, la question de l'immigration constitue également un enjeu majeur, étant donné que la répartition démographique de la province est en train de changer, ce qui se reflète dans l'identité des individus.

### **L'avenir du français au Canada et au Québec**

Pour conclure cette analyse, il est essentiel d'examiner le rôle du français au Canada ainsi que ses perspectives futures dans le contexte mondial actuel. Cette démarche nécessite une exploration approfondie de plusieurs aspects afin de comprendre la situation actuelle et de prévoir ses implications à venir.

Tout d'abord, pour envisager l'avenir de la langue française au Canada, il est primordial de remettre en question le mythe de la domination de la norme française de France au profit d'autres variantes. La question de la norme du

français québécois reste au cœur des débats. Traditionnellement, le français québécois tendait à se conformer à la norme considérée comme de « référence », celle de la France. Ce n'est qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle que l'on a commencé à reconnaître réellement les différences linguistiques au Québec et à chercher une norme propre à suivre (Langlois, 2000, pp. 437-438). Dans un contexte où le français québécois doit encore faire face à des connotations et des perceptions négatives, l'acceptation de la diversité linguistique et d'une norme locale semble être la seule voie vers un avenir véritable pour la langue française au Québec (Langlois, 2000, pp. 437-438). Cependant, en même temps, les Québécois doivent également reconnaître qu'ils font partie d'une entité plus vaste, la francophonie, et que la communication avec d'autres pays francophones est cruciale pour la préservation et la promotion du français à l'échelle mondiale (Plourde, 2000, pp. 444-446). L'acceptation de la diversité québécoise et le rapprochement vers une francophonie unie constituent donc les premiers pas vers une préservation et une consolidation saine du français québécois.

Ensuite, il est important de souligner que la langue est étroitement liée à l'identité, et l'avenir des Québécois repose également sur ce point. Dans des contextes spécifiques comme celui du Québec, le français s'est affirmé non seulement comme un moyen de communication, mais aussi comme un symbole d'identité commune pour les francophones (Langlois, 2000, pp. 434-436). C'est pourquoi l'avenir du français au Québec sera étroitement lié aux questions identitaires et d'appartenance : la projection internationale d'une identité forte et unifiée, basée sur la langue française, contribuera à préserver la spécificité québécoise. Dans ce contexte, la question des migrants devient cruciale. La présence croissante de migrants au Québec, notamment dans la ville de Montréal, modifie la composition démographique et linguistique de la population (Langlois, 2000, p. 434). Comme l'a expliqué Plourde dès 2000, l'avenir du français au Québec passe par l'attraction des migrants non seulement vers la langue française, mais aussi vers une identité québécoise, concept plus large et diversifié. Cette démarche reste pertinente aujourd'hui, alors que l'immigration joue un rôle de plus en plus important dans le pays : rapprocher les migrants d'une identité québécoise bien établie est crucial pour l'avenir du Québec.



En outre, le gouvernement du Québec cherche à renforcer la position du français dans la société par l'adoption de lois spécifiques. Un exemple récent est la Loi 96, qui modifie à nouveau la Charte de la langue française de 1977. Selon le gouvernement du Québec (2023), le projet de loi 96, adopté le 24 mai 2022, vise à consolider le statut du français au Québec en tant que langue officielle et commune de toute la population. Cette loi renforce le statut du français dans tous les aspects de la vie sociale au Québec, et assure l'exemplarité du gouvernement en la matière. Des protestations vigoureuses de la part de la communauté anglophone du Québec ont également émergé, car certains craignent que cette affirmation du français ne réduise leurs droits. Cependant, cette loi affirme clairement la protection des droits linguistiques des communautés anglophones et des Premières Nations : elles ont le droit à des services dans leur langue et bénéficient de garanties constitutionnelles. Cela souligne une fois de plus les défis inhérents à la mise en place d'un bilinguisme dans la province.

Puis, un autre facteur à prendre en compte dans l'analyse de l'avenir du français au Québec est la globalisation et la récente prédominance de la langue anglaise à échelle mondiale. Au cours des dernières décennies, la mondialisation est devenue une réalité incontournable, étroitement liée à la domination de certains pays, notamment les États-Unis. Sur le plan linguistique, cette réalité a acquis une importance particulière car la langue anglaise de ces pays s'impose dans le monde. En fait, depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'anglais est devenu la *lingua franca* du monde et la langue de la communication internationale (Langlois, 2000, p. 432). De plus, l'anglais se postule aussi comme la langue des publications étant donné qu'elle permet d'atteindre un public plus large, en particulier dans le cas de langues minoritaires, et faciliter la communication internationale (Langlois, 2000, pp. 431-432). Cette prédominance implicite de l'anglais, ainsi que de la culture anglophone, en particulier américaine, a également des répercussions dans la langue française au Québec (Plourde, 2000, p. 444). Le problème au Québec réside dans l'histoire de domination de l'anglais au sein du Canada, ce qui suscite chez les Québécois des craintes quant à la domination mondiale de l'anglais. Adopter l'anglais comme langue de communication internationale ne pose pas de problèmes dans la plupart des pays, mais au Québec, cette question

linguistique est également liée à des questions identitaires (Langlois, 2000, p. 433). Entourés par l'anglais, les Québécois ont du mal à accepter l'universalité de cette langue ; la protection du français dans leur cas s'avère réellement importante, afin de préserver leur propre langue et identité face à l'anglais.

Finalement, il est essentiel d'aborder le rôle de la technologie dans l'avenir de la langue française au Canada. Au cours des deux dernières décennies, la technologie a connu une croissance exponentielle remarquable. L'expansion d'internet, des contenus en ligne et des réseaux sociaux constituent un phénomène relativement récent mais d'une influence considérable : la technologie est devenue clé dans tous les aspects de nos vies. Dans ce contexte, l'avenir de la langue devient un autre enjeu. Indéniablement, l'anglais s'impose comme la langue dominante dans cette nouvelle société technologique (Plourde, 2000, p. 447) : la diffusion de contenus, en particulier sur les réseaux sociaux, se fait de plus en plus en anglais, en tant que langue « internationale ». Cependant, en 2000, Langlois (p. 432) affirmait que cette nouvelle situation ne devrait pas nécessairement affecter négativement la présence globale de la langue française. Il soulignait que même si l'anglais serait la langue prédominante dans la technologie, cette langue de la communication internationale ne devrait pas diminuer l'importance des langues nationales, comme le français au Québec. Paradoxalement, l'internet ouvre la possibilité d'accéder à des contenus illimités dans n'importe quelle langue, ce qui signifie en principe que toutes les langues et cultures devraient être visibles ; cependant, ce n'est pas toujours le cas et on craint de voir l'anglais s'imposer progressivement comme langue de la communication mais aussi de la culture (Plourde, 2000, pp. 444-448). Il est de plus en plus évident que l'anglais, en tant que langue internationale de communication, devient également la langue principale des contenus culturels.

En somme, le Québec reconnaît la fragilité des francophones au sein du Canada ; entourés par les anglophones canadiens mais aussi américains, des politiques agressives visant à protéger la langue semblent être une solution envisageable. De plus, la domination mondiale croissante de la langue anglaise et de la culture anglophone ces dernières années a renforcé le sentiment de protection de la culture francophone au Québec.

## Conclusion

Dans ce travail, nous avons analysé l'histoire de la langue française au Canada et son évolution, ainsi que la situation sociolinguistique dans le pays. La domination anglaise que les francophones du Canada, notamment du Québec, ont subie explique les conflits persistants entre les deux principaux groupes linguistiques du pays, les Anglais et les Français, et la fragilité linguistique qui reste au Canada. À la lumière de cette analyse approfondie, nous pouvons tirer des conclusions intéressantes sur la situation actuelle du français au Canada.

D'abord, il est essentiel de souligner la différence significative de la situation linguistique entre le Canada et le Québec. L'histoire du pays a donné lieu à l'établissement de cadres normatifs divers dans les deux cas : le Canada est une nation officiellement bilingue en anglais et en français, tandis que le Québec est un État unilingue en français. Par conséquent, au Québec, les francophones sont devenus majoritaires grâce à des lois qui protègent leur langue et leur identité. En revanche, au Canada, les anglophones sont indéniablement majoritaires, au détriment de la population francophone. Cette disparité engendre des considérations différentes des groupes linguistiques dans les diverses régions. Et en fait, vivre dans une ou autre langue sera complètement différent selon la zone ; vivre en français comme une majorité est seulement possible au Québec, mais dans le reste du pays l'anglais s'impose malgré le bilinguisme officiel.

En dépit des efforts de protection en matière de langue, des conflits persistent au sein des minorités linguistiques dans le pays. Au Québec, la minorité anglophone s'oppose très souvent aux mesures visant à renforcer le français dans la région, cherchant à protéger leurs droits linguistiques et leur identité dans une province où ils se sentent parfois marginalisés ou exclus. Vivre en anglais au Québec est presque impossible, ce qui pousse ce sentiment de rejet. Parallèlement, la reconnaissance limitée des minorités francophones en dehors du Québec constitue un autre défi majeur. Ces communautés sont fréquemment négligées et pas incluses dans la francophonie américaine, dont le centre est le Québec. Elles luttent pour leur propre reconnaissance dans des provinces unilingues où ils se trouvent, souvent complètement entourées par

l'anglais. De plus, l'importance croissante des migrants joue un rôle crucial, leur choix linguistique à leur arrivée au Canada influençant la vitalité des langues. Attirer ces migrants aussi vers la langue et l'identité françaises est essentiel pour l'avenir de la communauté francophone dans le pays.

En outre, les données suggèrent une croissance du nombre de locuteurs bilingues, ce qui indique une intention de conservation et de promotion des deux langues dans le pays. Néanmoins, l'anglais demeure la langue principale au Canada : les anglophones restent majoritaires et le français reste relativement faible dans le pays. Par conséquent, la lutte contre l'anglicisation continue à être un point central dans la société québécoise. Les efforts visant à limiter l'influence toujours prépondérante de l'anglais dans la région sont essentiels, surtout à une époque où l'anglais est devenu la langue globale. La domination linguistique et sociale historiquement subie par les francophones les empêche d'accepter l'anglais comme la nouvelle langue internationale pour la communication et les affaires. Ils visent toujours à défendre le français, au moins dans leur région.

Finalement, la seule manière de continuer à protéger le français canadien est d'accepter la spécificité de la variété québécoise. Historiquement, le français de « référence » était celui de France, ce qui a engendré un sentiment d'insécurité linguistique parmi les Québécois. Reconnaître et accepter la langue française québécoise comme une variété propre et non dépendante du français de France est cruciale pour un avenir de cette langue dans le continent américain. Et à cet égard, le « joual », dès son apparition, a aidé à la défense de l'identité et de la langue québécoises ; les écrivains sont les porte-paroles de ces revendications visant à donner le français québécois un statut international.

En conclusion, l'avenir du français en Amérique passe par l'acceptation de la spécificité de la société francophone canadienne. L'histoire du Canada lui a conféré un caractère linguistique particulier que nous devrions mettre en valeur. Protéger la langue et inclure toutes les communautés francophones du pays dans un même projet d'avenir est essentiel pour garantir le futur de la langue et de l'identité françaises au Canada, et plus largement, dans le monde.

## Bibliographie

- Bariteau, C. (2000). Langue et dynamiques identitaires au Québec. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 357-361). Montréal : Fides
- Basque, M. (2000). Les Acadiens. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 22-24). Montréal : Fides
- Bernard, A. (2000). Les répercussions sociales et politiques de la Loi 101. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 292-300). Montréal : Fides
- Bilinguisme. (s.d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*.  
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bilinguisme/9291>
- Bouchard, C. (2000). Anglicisation et autodépréciation. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 197-205). Montréal : Fides
- Chambers, G. (2000). Les relations entre anglophones et francophones. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 319-325). Montréal : Fides
- Delâge, D. (2000). Blancs et Amérindiens. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 16-18). Montréal : Fides
- Dickinson, J. A. (2000). L'anglicisation. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 80-92). Montréal : Fides
- Durocher, R. (2000). Les germes du changement. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 223-229). Montréal : Fides
- Gémar, J.-C. (2000). Les grandes commissions d'enquête et les premiers lois linguistiques. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.),

*Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 247-253).  
Montréal : Fides

Gouvernement du Québec. (23 février 2023). *Project de loi no 96 : les faits*.

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/langue-francaise/pl96>

Gouvernement du Québec. (23 mai 2023). *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. [https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-](https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/langue-francaise/loi)

[orientations/langue-francaise/loi](https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/langue-francaise/loi)

Grosjean, F. (1982). *Life with Two Languages: An Introduction to Bilingualism* (11<sup>e</sup> éd.). Cambridge, Massachusetts, and London, England: Harvard University Press

Harvey, F. (2000). Le Canada français et la question linguistique. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 139-153). Montréal : Fides

Jones, R. A. (2000). Les discours de résistance et les associations (1920-1960). Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 191-196). Montréal : Fides

Langlois, S. (2000). L'avenir de la langue française. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 430-439). Montréal : Fides

Linteau, P.-A. (2000). La nouvelle organisation économique et sociale. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 154-162). Montréal : Fides

Martel, M., et Pâquet, M. (2016). L'enjeu linguistique au Québec : Relations de domination et prise de parole citoyenne depuis les années 1960. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 129, 75-89. <https://www.jstor.org/stable/24674692>

Martineau, F., Remysen, W. et Thibault, A. (2022). *Le Français au Québec et en Amérique du Nord*. Paris : Éditions Ophrys.

- Mathieu, J. (2000). La naissance d'un nouveau monde. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 5-13). Montréal : Fides
- Mougeon, R. (2000). Le français s'impose en Nouvelle-France. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 33-38). Montréal : Fides
- Noël, D. (2000). Une langue qui ne capitule pas (la justice et les tribunaux). Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 72-79). Montréal : Fides
- Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.). (2000). *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*. Montréal : Fides
- Rocher, G. (2000). La politique et la loi linguistiques du Québec en 1977. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 273-284). Montréal : Fides
- Statistique Canada. (01 février 2023). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 : Tableau de profil du Canada*.  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&DGUIDList=2021A000011124&GENDERList=1,2,3&STATISTICList=1,4&HEADERList=0&SearchText=Canada>
- Statistique Canada. (01 février 2023). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 : Tableau de profil du Québec*.  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Quebec&DGUIDlist=2021A000224&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>
- Statistique Canada. (01 février 2023). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 : Tableau de profil du Montréal*.  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0&DGUIDlist=2021A00052466023&SearchText=montreal>

- Statistique Canada. (01 février 2023). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 : Tableau de profil du Nouveau-Brunswick.*  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Nouveau%2DBrunswick&DGUIDlist=2021A000213&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>
- Statistique Canada. (01 février 2023). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 : Tableau de profil du Ontario.*  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Ontario&DGUIDlist=2021A000235&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>
- Statistique Canada. (16 décembre 2022). *Recensement de la population de 2021 : Perspective Géographique du Canada.*  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=6&lang=F&Dguid=2021A000011124>
- Statistique Canada. (16 décembre 2022). *Recensement de la population de 2021 : Perspective Géographique du Québec : langue.*  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=6&lang=F&Dguid=2021A000224>
- Statistique Canada. (16 décembre 2022). *Recensement de la population de 2021 : Perspective Géographique du Canada : immigration, lieu de naissance et citoyenneté.* <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=9&lang=F&dguid=2021A000011124>
- Statistique Canada. (16 décembre 2022). *Recensement de la population de 2021 : Perspective Géographique du Québec : immigration, lieu de naissance et citoyenneté.* <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=9&lang=F&dguid=2021A000224>
- Statistique Canada. (16 décembre 2022). *Recensement de la population de 2021 : Perspective Géographique du Nouveau-Brunswick : langue.*



<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=6&lang=F&Dguid=2021A000213>

Statistique Canada. (16 décembre 2022). *Recensement de la population de 2021 : Perspective Géographique du Ontario : langue.*

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=6&lang=F&Dguid=2021A000235>

Taylor, C. (2000). Langue, identité, modernité. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 352-356). Montréal : Fides

Termote, M. (2000). Le poids de l'immigration. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 348-351). Montréal : Fides

Thériault, J. Y. (2000). La langue, symbole de l'identité québécoise. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 254-259). Montréal : Fides

Vaugeois, D. (2000). Une langue sans statut. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 59-71). Montréal : Fides

Voisine, N. (2000). L'Église, gardienne de la langue. Dans Plourde, M. (Dir.), Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (pp. 93-98). Montréal : Fides